

AVIS DE COURSE

Pour les compétitions de grade 5, les avis et les instructions de course type habitable sur le site FFV, seront considérés comme suffisants pour l'application de la règle 25.1.

Nom de la compétition : 1 Femme - 1 Homme
Saison 2023
Régate de grade 5C **Date : 16/09/2022**
PM : 14h00 **h = 9,80 m**
Lieu : St Valery sur Somme
Autorité Organisatrice : Sport Nautique Valericain
www.sportnautiquevalericain.fr



Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1. REGLES

La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2021-2024*.

Seront appliquées les Règles d'Introductions aux Régates (RIR) disponibles sur le site www.sportnautiquevalericain.fr

- Le présent Avis de Course (AC),

- Les Instructions de Course (IC).

- Le **RIPAM** doit être respecté avec les bateaux moteurs et à voile non en course. Notamment, les bateaux moteurs de plus de 20m sont prioritaires dans un chenal étroit.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1. La régata est ouverte à tous les bateaux classés Osiris et détenteurs du document H119 à jour. **Avec un équipage mixte.**

2.2. Les participants doivent être munis de :

2.2.1. Leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

2.2.2. Ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

2.2.3. Nouvelle tolérance de la FFV : pour les régates de grade 5, le certificat médical n'est plus obligatoire. Néanmoins si vous êtes appelé à courir d'autres régates de grade 4 ou supérieur, c'est alors indispensable.

2.2.4. Pour les personnes mineures, l'obtention ou le renouvellement d'une licence FFVoile reste subordonné à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par la ou les personnes exerçant l'autorité parentale

3. DROITS A PAYER

3.1. Les 2 premières régates SNV courues dans l'année sont gratuites.

3.2. Un droit de 80€ est à payer pour le programme des régates de l'année.

3.3. Les adhérents au SNV ont une remise de 50%, ils ne doivent régler qu'un droit de 40€.

4. PROGRAMME

4.1 **Inscription** : confirmation **par email** : snvalericain@gmail.com).

Copier Gérard Cavenel (GGcavenel@gmail.com).

Avec la feuille d'engagement du bateau.

La composition de l'équipage pourra être modifiée lors de l'émargement.

Faites dès que possible les demandes de licences annuelles ou journalières.

Païement par virement bancaire, s'il vous plaît, j'insiste pour la simplicité de gestion.

Jour et date : **Judi 14/09/2022 avant 20h00.**

4.2 Date et heure du briefing avec **émargement** au port 2h30 avant la PM :

Samedi 16/09/2022 à 11h30 : Au bateau SNV4.

Pour les bateaux stationnés hors du port de St Valery :

Signalement par appel VHF canal 9 au bateau comité avant la procédure de départ.

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Par courriel dès la confirmation des inscriptions la veille de la course.

Sur le site www.sportnautiquevalericain.fr . Et disponibles au briefing sur le bateau SNV4

6. CLASSEMENT

6.1 Le système de classement utilisé sera le suivant : 1^{er} 1 point, 2^{ème} 2 points, etc ...

6.2 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

7. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

8. PROTECTION DES DONNÉES

8.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

8.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

Fait, le 10/09/2023 à St Valery sur Somme.

Président
du Sport Nautique Valericain

Michel Bègue

Président
du comité de course

Michel Begue

Président
du Jury

Gérard Cavenel

